

Préfon.info



MAGAZINE #60
SEPTEMBRE 2022

Portrait des 18-24 ans **Génération Z**

Simplifier son épargne retraite en
la regroupant dans un PER

La vie de l'Association
Informations sur l'Assemblée générale
Les travaux de la Commission financière

Préfon
La retraite et la prévoyance
de la fonction publique

Préfon-Retraite, LA SOLUTION pour préparer efficacement votre retraite !

VOUS ÊTES COTISANT ?

Préparez efficacement votre complément de revenu en effectuant un versement exceptionnel en 2022 sur votre contrat



Un cadre fiscal avantageux

L'ensemble de vos versements sont entièrement déductibles de votre revenu si vous êtes imposable⁽¹⁾



Tous les avantages du PER

Vous pourrez disposer de vos droits sous forme de **rente et/ou de capital**⁽²⁾

Pour effectuer un versement sur votre contrat Préfon-Retraite, complétez le coupon joint à votre magazine Préfon. Info et retournez-le dans une enveloppe sans affranchir à : **PRÉFON – LIBRE RÉPONSE 72558 – 75385 PARIS CEDEX 08** en y joignant votre versement par chèque tiré sur votre compte. Nos conseillers sont à votre disposition au **3025** (service et appels gratuits) du lundi au vendredi, de 9h à 19h pour tout conseil.

⁽¹⁾ Dans la limite de votre plafond de déduction d'épargne retraite qui figure sur votre avis d'imposition. ⁽²⁾ Les caractéristiques présentées dont les conditions et limites sont détaillées dans la notice d'information dépendent de la législation en vigueur. Elles sont susceptibles d'évoluer.

Offre présentée par Préfon-Distribution, SAS au capital social de 200 000 € entièrement libéré. Siège social : 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. R.C.S. Paris 794 053 629. Courtier en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n° 13008416.

PRÉFON-RETRAITE C'EST :

- 1^{er} régime de retraite supplémentaire en France*
- Entièrement dédié aux agents publics
- 400 000 affiliés*
- 48% de l'encours de la retraite des agents publics*
- Un encours géré dans le cadre d'une démarche socialement responsable
- 291 millions de cotisations annuelles*

*Chiffres Préfon et Drees. Les provisions mathématiques du régime Préfon Retraite représentent 48% des régimes dédiés aux fonctionnaires et élus en 2019.

Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique

SOMMAIRE

04. La vie de l'Association
Informations sur
l'Assemblée générale

06. En coulisse
Les travaux de la Commission
financière

08. À l'honneur
Portrait des 18-24 ans
Génération Z

10. Décryptage
Aides sociales
Comment éviter le non-recours ?

12. Préfon en action
Préfon sur tous les fronts

14. Comprendre l'épargne,
anticiper l'avenir
Simplifier son épargne retraite
en la regroupant dans un PER

ÉDITO

Ce numéro de rentrée de votre magazine est le 60^{ème}, à quelques encablures des 60 ans que Préfon fêtera en 2024. Alors que la conjugaison des crises que nous vivons nous plonge dans le trouble et l'incertitude, Préfon garde le cap et, dans sa mission, continue à vous informer régulièrement, de façon précise et transparente, sur la gestion du régime Préfon-Retraite, à vous accompagner et à vous offrir des services attractifs au plus près de vos attentes.

Expliquer, décrypter, comprendre, nous vous en donnons un nouvel exemple avec plusieurs articles qui ne manqueront pas de retenir votre attention : sur le rôle et les missions de la Commission financière, sur les aides sociales prévues par l'État que peuvent méconnaître les agents publics, sur l'attitude des jeunes face à l'épargne, enfin sur le regroupement de vos anciens contrats dans votre PER Préfon-Retraite.

Lors de la présentation de la feuille de route 2020-2024 de l'Association, je mettais notamment l'accent sur l'attention plus soutenue de Préfon à l'égard des jeunes qui entrent dans les écoles d'application. Afin de mieux comprendre leurs comportements, nous rendons compte d'une étude récente de l'Institut Montaigne qui établit le portrait de cette génération Z, leur rapport à l'argent et à l'épargne, et nous donnons la parole à celles et ceux qui ont adhéré à Préfon.

Un autre sujet phare de ce numéro porte sur l'intérêt de regrouper l'encours des anciens contrats de retraite vers le PER Préfon-Retraite. Comme vous le lirez, souplesse, simplification dans la gestion de ses contrats et meilleure sécurisation en constituent autant d'avantages.

Vous l'avez remarqué, au fil des numéros du magazine, nous passons en revue le rôle des Commissions de l'Association. Cette fois-ci, il s'agit de la Commission financière qui a pour mission d'informer les affiliés, de défendre leurs intérêts et de surveiller le consortium d'assureurs qui répondent de la gestion financière des fonds.

Enfin, une date à retenir : le 25 novembre prochain se tiendra notre Assemblée générale annuelle. Un moment fort et attendu de l'Association qui réaffirmera les engagements de Préfon et la solidité de son modèle.

Bonne lecture !

Philippe Sebag
Président



Préfon

Le magazine Préfon.info est édité par l'Association Préfon
Directeur de la publication : Christian Carrega
Rédaction : Valérie Baudais-Baconnet, Philippe Brousse, InfoMédia
Conception/Réalisation : Regards Events - **Graphisme** : Studio Barbu.

Document non contractuel. Dépôt légal : 3^e trimestre 2022. Date de rédaction le 01/09/2022. N° ISSN : 2778-3995. Imprimé par SIB Imprimerie. Préfon est la Caisse.Nationale de Prévoyance de la Fonction publique, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant son siège social 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris - N° SIRET 784 718 348 000 21 - L'objet social de l'Association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. www.prefon.asso.fr. Préfon-Distribution, filiale de l'Association, est la SAS de courtage au capital social de 200 000€ entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n°13008416 et ayant son siège social au 12bis rue de Courcelles, 75008 Paris.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PRÉFON

DU 25 NOVEMBRE 2022

Temps fort de l'association Préfon, l'Assemblée générale ordinaire se tiendra le 25 novembre 2022, à Paris.
Retour sur les principales séquences relatives à cette journée.

- Au moins 30 jours avant sa tenue, chaque affilié est informé de la tenue de l'Assemblée générale et de son ordre du jour. C'est ainsi l'objet de ce magazine.
- Les affiliés peuvent poser des questions sur l'ordre du jour avant le jour J de l'Assemblée générale. Ainsi, en lien avec l'Assemblée générale de 2021, l'Association avait reçu quatre courriers comprenant six questions. Les principaux thèmes des questions concernaient la revalorisation et la mensualisation des rentes, les frais du régime, la réversion et la garantie-décès. L'Association se fait un devoir de répondre à toutes les questions posées. Par le canal du Président dans son rapport, puis du Directeur général, mandaté par l'Assemblée générale, qui apporte les informations demandées par les affiliés. Les réponses sont publiées sur le site de l'Association dans l'espace affilié (voir ci-dessous).
- À l'ouverture de l'Assemblée générale, l'ordre du jour est rappelé aux participants (voir ci-dessous). Après l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'année dernière (le 26/11/21), sont successivement présentés pour acceptation le rapport d'activité du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire aux comptes, avec les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022.
- Les informations réglementaires sur la solidité du régime Préfon-Retraite sont également portées à la connaissance des membres. Rappelons que l'Association publie les informations sur le régime *via* son rapport de gestion et les indicateurs ESG sur l'environnement, par le biais de Préfon.tv, Préfon.news et Préfon.lepodcast.
- Toutes les décisions actées lors de l'Assemblée générale font l'objet d'un relevé mis à disposition des affiliés.

In fine, ces différentes séquences attestent le souci permanent d'information et de transparence de l'Association vis-à-vis de ses affiliés.



Retrouvez toutes les décisions de l'Assemblée générale du 26 novembre 2021 ainsi que les questions principales des affiliés et leurs réponses, regroupées par thèmes à l'adresse <https://qrco.de/bdJLLHu>



Consultez le rapport annuel sur la gestion du régime Préfon-Retraite 2021 sur notre site ou demandez-le au siège de l'Association.

<https://qrco.de/bdJLLz>

VOUS AVEZ UNE QUESTION ? ON VOUS RÉPOND !

Transmettez-nous les questions que vous souhaitez poser aux administrateurs de Préfon, **avant le 21 novembre 2022**, à l'adresse suivante :

Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction publique « Assemblée générale »
12 bis rue de Courcelles 75008 Paris

Une synthèse de l'ensemble des questions sera publiée sur le site internet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 NOVEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2021
- Rapport d'activité du Conseil d'administration
- Réponse aux questions des affiliés
- Rapport et approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022, intervention du Commissaire aux comptes et fixation de la cotisation des adhérents à l'Association

LES ÉVOLUTIONS DU RÉGIME PRÉFON-RETRAITE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le contrat PER Préfon-Retraite a évolué mais, pour les affiliés qui perçoivent une rente, il n'y a aucun changement. Passage en revue des modifications présentes et à venir.

Conversion du « compartiment C0 » vers le « compartiment C1 »

Rappelons tout d'abord que le contenu de la retraite supplémentaire a été redessiné par la loi Pacte de 2019, qui a notamment introduit un nouveau produit, le Plan Épargne Retraite (PER). Préfon a fait le choix de combiner ses avantages historiques et les apports de la nouvelle réglementation en transformant le régime Préfon-Retraite en PER.

Fait nouveau, depuis la transformation de Préfon-Retraite en PER, les personnes qui liquident leur pension peuvent choisir de sortir en capital à 100%. Une conversion des droits acquis précédemment est alors nécessaire, elle s'effectue par une demande formelle de conversion. **La date-butoir pour effectuer une conversion du compartiment C0 en C1, qui était fixée au 31 décembre 2022, a été repoussée au 31 décembre 2025.**

Le PER Préfon-Retraite comprend en effet cinq compartiments : les C0, C1, C1bis, C2 et C3. Le « compartiment C0 » regroupe les droits acquis avant la transformation en PER et ne peut plus être alimenté depuis le 1^{er} décembre 2019. Cependant, l'affilié qui détient des droits dans ce compartiment peut les convertir vers le « compartiment C1 » afin de bénéficier des options de sorties nouvelles du PER. « Pour les affiliés, il n'est pas toujours évident qu'il faille effectuer une conversion vers le C1. Ils peuvent voir l'intérêt de conserver une partie des droits en C0 pour son régime d'imposition particulier, avec l'application d'un taux de 7,5% sur la fraction en capital de 20% », observe **Lionel Brun, directeur délégué en charge des affaires institutionnelles.**

Le « compartiment C1 », dit compartiment « versements individuels déductibles », est alimenté par les versements effectués par l'affilié depuis le 1^{er} décembre 2019 et donne lieu à une réduction des revenus imposables. En revanche, le « compartiment C1bis », compartiment « versements individuels non déductibles », est alimenté par les versements effectués par l'affilié depuis le 1^{er} décembre 2019, mais ne conduit pas à une réduction des revenus imposables. En échange, la fiscalité à la

sortie est allégée. Cela peut se justifier par exemple si l'affilié veut cumuler une épargne en vue d'acquies une résidence principale ou s'il n'est pas présentement imposable. Enfin, les compartiments C2 et C3 ont trait à l'épargne provenant de l'épargne salariale (PERCO) ou d'un dispositif d'entreprise obligatoire ou catégoriel.

Création de CNP Retraite

CNP Assurances n'a pas changé de nom, mais elle a créé CNP Retraite pour regrouper l'ensemble de ses activités d'épargne retraite au sein d'un véhicule appelé Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS). À partir du 1^{er} octobre 2022, ce FRPS assurera le régime Préfon-Retraite.

Ce changement n'a aucune incidence sur les garanties du régime. Celui-ci conserve ses sécurités historiques tout en répondant aux options nouvelles. Il garde sa spécificité. L'épargne constituée par les affiliés reste isolée dans les comptes de l'assureur, elle est donc protégée.

Lionel Brun souligne « qu'il n'y a pas non plus de modification en ce qui concerne le rapport de l'Association avec l'assureur et les réassureurs puisque, pour un FRPS, il est possible d'être réassuré par un autre FRPS ou par un assureur. Cela facilite les investissements dans des classes d'actifs telles que les actions ».

Le texte sur les FRPS est d'origine européenne. En France, il a été étendu à la retraite individuelle et offre en effet plusieurs avantages, notamment celui de moins pénaliser pour l'assureur le choix de placements de long terme, les actions par exemple. Les intérêts des affiliés peuvent donc être servis au mieux et les diversifications être moins sanctionnées.

Transparence sur la notion de durabilité. Où en sont les assureurs en matière environnementale ?

Entrée en vigueur depuis mars 2021, une réglementation européenne pousse les acteurs financiers à prendre en compte les risques de durabilité, autrement dit les conséquences environnementales,

sociales ou de gouvernance (ESG) des investissements qui auraient une incidence négative sur leur valeur.

Pour tous les produits financiers couverts par le Règlement « Disclosure »*, les assureurs sont conduits à publier un compte-rendu (*reporting*) approprié.

Devant décider dans quelle catégorie leurs produits seront intégrés, trois possibilités s'offrent à eux : soit ils n'engagent pas les produits financiers dans un objectif d'investissement durable ou d'intégration des caractéristiques sociales ou environnementales (article 6), soit ils s'engagent en intégrant les dites caractéristiques (article 8), soit enfin ils s'engagent avec un objectif mesurable d'investissement durable (article 9).

Concernant le régime Préfon-Retraite, qui se place sous l'article 8, deux indicateurs sont publiés depuis cette année : **l'empreinte carbone et le taux d'obligations durables dans le portefeuille.** Sur le sujet de la durabilité, l'Association va s'appuyer sur la réglementation pour établir un recueil des préférences des affiliés. Ceux-ci pourront réagir sur les thématiques d'engagements de Préfon, comme la transition énergétique, la répartition équilibrée de la valeur ajoutée, l'amélioration des pratiques et des conditions de travail dans les maisons de retraite, etc.

L'Association a, de plus, réuni autour d'elle les assureurs du régime pour formaliser un socle commun de responsabilité sociale des investisseurs propre à Préfon-Retraite. « Pour les enjeux de l'ISR, la démarche de l'Association est de mettre en commun sa vision et celles des quatre assureurs afin de dégager les grands traits d'une mise en pratique des valeurs portées par Préfon », indique Lionel Brun. Avec des assureurs à l'écoute de nos propositions, le dialogue devrait permettre de partager un nombre croissant d'indicateurs extra-financiers spécifiques dans les prochaines années ■

*Entrée en vigueur le 10 mars 2021, le règlement européen « Disclosure » (Sustainable Finance Disclosure Regulation – SFDR) a pour objectif d'encadrer, à plusieurs niveaux, l'intégration des enjeux ESG pour les acteurs des marchés financiers.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

INFORMER, SURVEILLER, INTERPELLER ET ÊTRE FORCE DE PROPOSITIONS



La Commission financière a plusieurs missions : informer les affiliés qui ont donné mandat à l'Association pour les représenter, surveiller et challenger le consortium d'assureurs sur sa gestion financière des fonds, et être force de propositions auprès d'eux.

Quel est son rôle ?

L'Association n'a pas en charge la gestion financière des cotisations, mais la convention qui lie Préfon aux assureurs fixe les responsabilités et engagements de chacun.

Le rôle de la Commission financière revêt donc plusieurs facettes : **informer, surveiller et interpellier les quatre assureurs* qui garantissent la gestion financière, et être force de propositions auprès d'eux.** Informer les affiliés signifie faire preuve de pédagogie, être transparents et leur tenir un langage de vérité ; surveiller et challenger le consortium d'assureurs est nécessaire afin de maintenir le rendement et la sécurité des offres de Préfon ; être enfin force de propositions et de recommandations auprès des assureurs permet d'aller plus avant dans une démarche de dialogue responsable.

Qu'y fait-on ?

La Commission financière entend, trois fois l'an, un état des lieux sous la forme d'un reporting financier. Cet état des lieux permet

de comprendre dans quel contexte Préfon se trouve. Une des forces de l'Association est d'avoir quatre assureurs. Chacun respecte son engagement d'information sur sa gestion financière. La convention d'assurance fixe le cadre des objectifs : d'une part, que le taux de couverture des engagements soit toujours supérieur à 100% ; d'autre part, que la gestion financière permette de maintenir la valeur des rentes liées à l'inflation, bref qu'elle produise **un rendement suffisant pour revaloriser la rente.** La Commission auditionne les assureurs, vérifie la performance du

portefeuille d'actifs et leur capacité à faire face à leur engagement, chaque assureur étant comptable des placements et des prestations dues pour sa quote-part.

« Le cadre général défini pour le régime Préfon-Retraite autorise chaque assureur à disposer des marges de manœuvre nécessaires pour remplir ses obligations fondamentales. Autrement dit, la gestion financière est entièrement corrélée à un engagement qui est de servir des droits de retraite dont la valeur nominale ne peut pas baisser et cela, de façon viagère », indique

Philippe Soubirous, secrétaire général de l'Association Préfon et responsable de la Commission financière.

Renforcement des compétences des administrateurs

Pour suivre l'évolution des pratiques de gestion des assureurs, mieux les challenger et conforter le dialogue avec eux, l'Association a gagné en compétences (formation des administrateurs, renforcement des équipes internes, recours à des experts, intervention du commissaire aux comptes - cf. Préfon.info N°59, avril 2022). Par voie de conséquence, cela conduit à mieux appréhender la performance des assureurs, à analyser si leur stratégie est réfléchie et si, pour Préfon, les résultats attendus sont bien au rendez-vous. La Commission a ainsi pu examiner la correspondance entre l'allocation stratégique d'actifs choisie et les engagements du régime vis-à-vis des affiliés.

La Commission émet également un certain nombre de recommandations notamment eu égard à leur portée extra-financière. Ce fut le cas récemment sur la poche immobilière, ce qui a eu pour effet de faire évoluer sa taille et la nature.

« Notre démarche permet de comprendre, d'explorer certains types d'investissement en ligne avec nos besoins et nos attentes. De la sorte nous avons créé une forme de dialogue de « gestion » avec les assureurs sans méconnaître nos compétences. Tout le monde y trouve son compte », note Philippe Soubirous.

Concernant l'approche macro-économique, la Commission financière auditionne un économiste, deux à trois fois par an, pour être pleinement informée des tendances en cours, notamment les politiques monétaires. Imprégnés de cette culture économique, les membres de la Commission jouissent d'une meilleure connaissance et d'une plus grande compréhension pour servir les intérêts des affiliés.

Quels sont les enjeux présents ?

Philippe Soubirous précise que « l'inflation et la question de la revalorisation sont aujourd'hui les deux enjeux majeurs d'actualité. **La préoccupation permanente de l'Association est de maintenir la garantie de service des droits acquis et le pouvoir d'achat des rentes.** Face aux cycles de

marché et à la survenance de chocs économiques et/ou financiers, la gestion financière repose sur une vision de long terme afin de développer une capacité de résistance aux événements ».

Ainsi, pour parfaire le pilotage de la revalorisation, l'Association n'a pas attendu le retour de l'inflation. « Nous avons travaillé à la co-construction d'un outil d'aide à la détermination du taux d'évolution de la valeur de service. Cet outil s'inscrit dans un pilotage pluriannuel, il objective nos choix ».

Dans la période que nous vivons, le régime est outillé pour contenir les effets de l'inflation. Le choix d'obligations indexées sur l'inflation ou encore l'invitation des assureurs, depuis une dizaine d'années, à investir dans l'immobilier et les projets d'infrastructure, se révèle aujourd'hui avisé. « Notre responsabilité est importante. Préfon est un navire gigantesque quant à son ancienneté, sa jauge en termes d'affiliés et d'actifs. Son portefeuille repose sur une gestion de très long terme. Certes, elle ne

profite pas des rebonds aussi spectaculaires que si nous spéculions au jour le jour avec une prise de risque non maîtrisée mais, elle amortit les effets de marché. Ce choix pleinement assumé joue, avant tout, la carte du rendement et de la sécurité ».

...et à venir ?

Le Fonds de retraite professionnel supplémentaire (FRPS)

La loi Pacte de 2019 intègre la possibilité de passer le régime Préfon-Retraite sous FRPS (cf. page 5). « Nous y voyons une opportunité d'utiliser un cadre plus adapté à la nature de nos engagements. Les assureurs y voient un moyen d'alléger leurs provisions sur les actifs de type actions, tandis que l'Association estime que cela favoriserait la recherche d'une meilleure performance sur le long terme au profit des affiliés », déclare Philippe Soubirous.

Autre effet de la loi Pacte : depuis 2019, il est possible de sortir en capital et non plus seulement en rente au moment de la

liquidation en réponse à un changement de besoins des épargnants. Mais, si le régime s'apparente à un fonds en euros doté d'un

haut niveau de garantie, pour Préfon la retraite, c'est avant tout la rente ! L'Association est donc attentive au comportement de sortie en capital, car cela a un impact sur la gestion des placements.

La finance responsable, à impact

L'investissement à impact social ou « *impact investing* » mobilise des investisseurs qui font le choix d'une rentabilité raisonnée et de financer des actions à fort impact social et environnemental. Ce sujet est un engagement fort de l'Association. La Commission financière travaille de concert avec la Commission ISR (Investissement socialement responsable) pour aligner cette philosophie d'engagement avec les champs du possible en matière financière. Dans la réalité du marché, pour faire de l'impact, la connaissance de la nomenclature en train de s'élaborer et de s'établir sur la place financière, est capitale. « La finance intègre désormais l'exigence de l'investissement

socialement responsable. Elle a entendu les demandes des clients, les discours institutionnels voire politiques, mais sa réponse est, par construction, insuffisante car elle demeure subordonnée au résultat », observe Philippe Soubirous. « L'ISR est subjectif car il correspond à un ensemble de valeurs qui ne se ressemblent pas. Les corpus de valeurs diffèrent d'un pays à l'autre, d'une zone géographique à l'autre. Il convient d'admettre cette subjectivité et la nécessité de réguler. Pour autant, l'Association, forte de ses valeurs syndicales, entend participer à l'émergence de nouveaux modèles d'investissements. Face à l'envergure des défis sociaux et écologiques, de nouvelles alliances mobilisant la puissance de l'économie et de la finance, des entreprises et des investisseurs doivent s'organiser au service de la résolution de problématiques sociales et environnementales. C'est pourquoi La Préfon est soucieuse des conséquences de ses investissements sur notre société », conclut-il ■

*CNP Retraite (qui est l'assureur du régime et le contractant avec l'Association), Axa, Gan-Groupama, Allianz.

**Préfon-Retraite est un Plan Epargne Retraite soumis au Code des assurances.

Ce choix pleinement assumé joue, avant tout, la carte du rendement et de la sécurité

UN ACTEUR ENGAGÉ !

Philippe Soubirous

est un acteur pleinement engagé au service des agents publics et de l'intérêt général. Secrétaire fédéral de la Fédération générale des fonctionnaires Force Ouvrière, il est ou a été membre de plusieurs conseils d'administration et d'institutions, comme l'ENA, l'Institut régional d'administration de Lille, le Conseil d'orientation des retraites (COR), le Conseil commun de la Fonction publique (CCFP), Action Logement Service. Il travaille aussi au sein du Conseil de surveillance du Fonds de réserve des retraites (FRR) et siège au conseil d'administration de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES). Il est colonel de réserve (RC) de la gendarmerie nationale.



PORTRAIT DES 18-24 ANS GÉNÉRATION Z

Ils sont presque 10 millions, soit 13,7% de la population selon l'INSEE. Ils font l'objet de toutes les inquiétudes et interrogations. A la Une des médias pour leurs marches Climat, leurs révoltes à la sortie des Grandes Ecoles ou encore leur supposée violence, les jeunes sont également au cœur des controverses sociétales sur le genre, l'égalité, les discriminations et évidemment l'écologie. Mais qui sont-ils vraiment ? Une enquête récente de l'Institut Montaigne* tente de dresser le portrait de cette génération.

Les 18-24 ans, ces fameux Z, sont très sensibles au monde qui les entoure. Les violences faites aux femmes, le racisme, le terrorisme, la faim dans le monde ou encore l'écologie sont les sujets les plus importants pour eux. Pas du tout désenchantée, cette génération est même prête à défendre ses idées dans la rue : 80% n'hésiteraient pas à manifester pour défendre une cause qui leur est chère. Un chiffre en progression mais qui ne s'oppose pas au vote qui est jugé par 66% de cette catégorie d'âge comme un bon moyen de faire évoluer les choses. Les plus en pointe sur ces questions de société sont les femmes. « *Les évolutions sociétales et politiques sont désormais davantage impulsées par les jeunes femmes* », écrivent les auteurs de l'étude, Olivier Galland, directeur de recherche émérite au CNRS et Marc Lazar, professeur d'histoire et de sociologie politique, directeur du Centre d'Histoire de Sciences Po.

Une jeunesse en prise avec une réalité pas toujours facile

La crise sanitaire a fortement marqué cette génération, dont elle semble avoir retardé si ce n'est brisé l'envol. Plus d'un jeune sur deux a ainsi éprouvé une sensation d'isolement, 38% ont éprouvé des troubles du sommeil ou ont eu le sentiment de perdre le contrôle de leur vie. Plus marqués que leurs aînés par le confinement, ils sont

pourtant reconnaissants aux adultes qui les ont accompagnés et notamment leurs professeurs. Pour autant, il ne s'agit pas d'un blanc-seing à l'institution puisque, selon l'étude du *think tank*, 41% déclarent que leurs études sont ou ont été un moment difficile à passer. Sortie de la crise, la jeune génération fait par ailleurs état de difficultés d'argent. 59% d'entre eux sont concernés, dont 16% les estimant très difficiles. Seule l'aide de la famille réduit l'angoisse générée par les questions financières.

82%
se déclarent heureux

Une réalité puisque selon la DREES et l'INSEE, cités par les auteurs, la moitié des revenus de la génération Z est procurée par les parents. Ce niveau élevé d'intervention de la famille explique peut-être le fait que le salaire se place en 2^{ème} position des aspirations des jeunes (25%) en matière de travail, loin derrière l'envie d'exercer un métier qui les passionne (42%).

Citadine, ouverte sur le monde et plurielle

61% de la génération Z aspire à vivre en ville. Pas n'importe laquelle toutefois : finie la domination de Paris et des grandes métropoles, les 18-24 ans privilégient les villes de taille humaine. Attachés à la France pour

80% d'entre eux, ils sont pourtant tentés par une expérience à l'étranger puisqu'un sur cinq déclare vouloir s'expatrier pendant quelques temps. L'étude fait cependant apparaître sur ce point comme d'autres des nuances entre les membres de cette génération, nuances très comparables à celles qui traversent le reste de la société entre femmes et hommes, urbains et ruraux par exemple. Au-delà de leurs différences toutefois, les jeunes se réunissent sur un point fondamental : 82% se déclarent heureux ■

LES JEUNES SONT-ILS DES CONSOMMATEURS COMME LES AUTRES ?

Comment consomment-ils ? Envisagent-ils d'épargner ?

Pour répondre à toutes les questions sur les jeunes et l'économie, Préfon a invité **Michel Coudrais**, directeur général de La Banque Française Mutualiste, **Jörg Müller**, chercheur au CREDOC, maître de conférences à Science Po Paris, **Philippe Sebag**, président de Préfon et **Lara Tlass**, jeune influenceuse. Animé par la journaliste **Aurélie Blonde**, ce podcast apporte un éclairage bienvenu sur le rapport des 18-24 ans à l'argent. A écouter sur : <https://qrco.de/bdJLO0>



* Etude menée en septembre 2021 sur un échantillon de 8000 personnes par l'Institut Montaigne et publiée en février 2022.

4 PROFILS SOCIOPOLITIQUES

LES DÉMOCRATES PROTESTATAIRES

39%

BIEN INTÉGRÉS, INTÉRESSÉS
PAR LES QUESTIONS SOCIÉTALES
ET ATTACHÉS AU MODÈLE
DÉMOCRATIQUE REPRÉSENTATIF

LES RÉVOLTÉS

22%

EN SITUATION MATÉRIELLE
ET/OU PSYCHOLOGIQUE DIFFICILE,
FAVORABLE À UN CHANGEMENT
RADICAL Y COMPRIS
PAR LA VIOLENCE POLITIQUE

LES DÉSENGAGÉS

26%

EN RETRAIT DE TOUTES
LES QUESTIONS SOCIÉTALES
ET POLITIQUES

LES INTÉGRÉS TRANSGRESSIFS

13%

INTÉGRÉS MAIS SENSIBLES
À UNE CULTURE TRANSGRESSIVE
ET PLUS TOLÉRANTS À L'ÉGARD
DE LA VIOLENCE COMME MODE
D'EXPRESSION.



Luc Velter

46 ans, Président du syndicat national CFTC Finances publiques

A leur entrée dans la Fonction publique, les jeunes que je rencontre sont contents de rejoindre le ministère des Finances publiques. Ils sont très exigeants sur leur affectation et plus généralement leurs conditions de vie et de travail. L'équilibre vie professionnelle/ vie personnelle est très important pour eux, ce qui les différencie des générations précédentes. **Notre mission en tant que syndicaliste est de les informer et les accompagner.** Nous évoquons avec eux les questions de retraite dès la formation. Ils ne savent pas qu'un fonctionnaire peut perdre jusqu'à 30 à 40% de pouvoir d'achat et qu'il existe des possibilités comme Préfon pour préserver son revenu futur. Cette mission auprès des jeunes est aussi une occasion de leur faire comprendre ce que signifie faire partie d'un collectif syndical et ainsi installer ce relais entre générations qui nous permet d'être toujours en prise avec les préoccupations du terrain. »



Josette Mandé

79 ans, Retraitée

J'ai conseillé à mes petits enfants de se prémunir pour l'avenir. Ils travaillent mais ils n'ont pas toujours conscience des besoins qu'ils pourraient avoir plus tard. Ils ont une préférence pour l'immédiat, même s'ils pensent à faire construire et à avoir un bien immobilier à eux. Et avant que nous en parlions, ils ne mesuraient pas la différence entre leur paie et ce qu'ils obtiendront à la retraite. Je leur ai montré l'intérêt d'avoir des économies et comme je suis moi-même bénéficiaire d'une rente Préfon, je les ai orientés dans ce sens. Maintenant qu'ils sont adhérents, ils me posent des questions et je m'efforce de trouver les réponses auprès de mon conseiller. **J'espère avoir pu leur faire prendre conscience de la nécessité d'avoir une épargne supplémentaire et ainsi réalisé mon rôle de transmission.** »



Julien Rainaud

31 ans, Contrôleur des douanes

Les Z sont plus connectés et plus engagés sur les questions d'égalité des droits et ont été marqués par le Covid. Ma génération a bénéficié d'autres opportunités, comme par exemple partir en ERASMUS au UK avant le Brexit. En revanche, nous partageons un même rapport au travail. Il occupe une place importante dans nos vies mais n'est pas l'élément central contrairement à nos aînés. En matière de retraite, nous entendons depuis tout petit qu'il y a des réformes et que peut-être nous n'aurons pas de retraite. J'ai donc décidé sur le conseil d'une amie d'adhérer à la Préfon pour mettre une petite somme de côté tous les mois en prévision de l'avenir. **J'aimerais pouvoir devenir propriétaire afin d'avoir moins de charges à la retraite.** La question du pouvoir d'achat fait que j'essaie d'être prévoyant et je crois que les jeunes, une fois installés, se poseront aussi ces questions. »



Alain Futin

80 ans, Retraité

Les jeunes d'aujourd'hui, j'ai tendance à les plaindre parce que j'ai l'impression qu'ils ne sont pas suffisamment armés pour l'avenir. Beaucoup n'ont pas conscience qu'il faut aller de l'avant, même si c'est difficile, qu'il faut se pousser pour faire un peu plus. Parce que les métiers vont beaucoup changer dans les 20 ans qui viennent, ils doivent donc se préparer à changer tout le temps et à savoir saisir leur chance. Il y a quelques années, j'avais déjà incité ma fille à souscrire à Préfon et j'ai fait la même chose avec ma petite fille. Je lui ai expliqué l'intérêt de préparer les choses bien en avance, de mettre dès maintenant un peu d'argent de côté et qu'elle pouvait aussi, si elle rencontrait des difficultés, suspendre ses paiements. Je lui ai donné les clés mais c'est elle qui a pris la décision. **Et je suis content qu'elle ait ce « petit bout d'arme » pour l'avenir.** »



Oriane Futin

19 ans, Etudiante en BTS

Mon grand père m'a parlé de tous les avantages d'épargner dès maintenant. Je viens de finir ma première année de BTS, gestion administrative des TPE/PME. Et j'ai le projet de créer un refuge animalier car j'adore vraiment les animaux. Mon objectif est de travailler d'abord en entreprise pour me faire une expérience et avoir une base financière avant de me lancer. La proposition de mon grand-père a fait écho à ce projet. Et mon compte Préfon peut me donner un petit plus pour le réaliser ou pour d'autres projets comme faire des voyages. **Je fais un effort maintenant mais c'est un plaisir parce que je sais que ça va m'aider pour le futur.** Je trouve qu'il y a beaucoup de jeunes de mon âge qui sont un peu inconscients et n'ont pas compris que c'était important de se projeter dans l'avenir pour soi comme pour les autres. »



Fabien Torcol

39 ans, Graphiste indépendant

La génération 18-24 ans va connaître beaucoup de changements, une véritable évolution sociétale. Je crois que ce mouvement sera positif pour eux. Si j'avais à leur donner un conseil, je leur dirais d'apprendre à profiter de leur vie et de se déconnecter du rêve vendu par les réseaux sociaux. Sans avoir leurs habitudes, je me considère encore comme jeune, contrairement à la génération de mes parents qui, à 40 ans, avaient des préoccupations et des modes de vie différents. Pour les gens de mon âge, par exemple, la retraite n'est pas un sujet parce qu'on ne sait ni quand, ni comment, on pourra la prendre. Dans mon cas puisque je suis travailleur indépendant, l'incertitude est forte. C'est pour cela que j'ai adhéré à Préfon avec l'idée d'avoir un petit complément de revenu au moment venu. **Je cotise de façon mensuelle et je fais évoluer les cotisations en fonction de mon activité.** »

AIDES SOCIALES COMMENT ÉVITER LE NON-RECOURS ?



Avec le retour de l'inflation notamment sur le prix de l'énergie, le pouvoir d'achat des Français est mis à rude épreuve. D'après l'INSEE, sur le premier trimestre 2022, il aurait déjà reculé de 1,9%. Dans ces conditions, les ménages doivent arbitrer de plus en plus finement leur gestion financière entre consommation et épargne. Une équation complexe pour ceux dont les revenus laissent peu de marge de manœuvre. Et d'autant plus difficile que beaucoup d'entre eux n'ont pas recours aux aides sociales prévues par la puissance publique.

Le non-recours aux aides : un phénomène difficilement quantifiable

On estime qu'environ une personne sur trois passe à côté de ses aides en France, chaque année. Mais la multiplicité des prestations, des intervenants et des situations rend difficile la quantification. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la France. La dernière étude en date, réalisée par la DREES, en partenariat avec l'Observatoire des non-recours aux droits et Services (ODENORE), montre ainsi qu'aucun Etat européen ayant un haut niveau de protection sociale n'échappe à ce problème. Par exemple, s'agissant du revenu minimum, les estimations montrent que 34% des Français éligibles n'y ont pas recours. Un chiffre bien inférieur à celui de la Belgique à 62% ou l'Allemagne à 56%, mais bien plus élevé que les 10% du Royaume-Uni.

Des formes diversifiées, dynamiques et cumulatives

Le non-recours est le fait pour une personne de ne pas recevoir – quelle qu'en soit la raison – une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre. Ce phénomène concerne notamment les prestations sociales accordées par des organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ou encore Pôle Emploi. Il concerne aussi toutes les allocations gérées par les départements qui distribuent la moitié des aides sociales françaises. Pour tenter d'y voir plus clair, l'ODENORE a, depuis 2003, répertorié **cinq grandes formes de non-recours : la non-connaissance, la non-demande, la non-réception, la non-proposition et la non-orientation**. Et, dans une étude récente menée pour le Secours catholique, l'organisme mettait en exergue l'aspect polymorphe du phénomène.

Pour une même personne, on peut observer un non-recours ponctuel, des demandes sans suites car elles induisent un délai de mise en œuvre ou encore le bénéficiaire d'une seule prestation, là où la situation du ménage justifierait de bénéficier de plusieurs aides. Les explications ? En premier lieu, **la difficulté d'accès à l'information**. Vient ensuite **la complexification des systèmes de protection sociale**. Si la multiplication des prestations répond à un besoin social fort, leur expansion et surtout leur gestion décentralisée semblent contribuer au phénomène de non-recours. À ces raisons s'ajoutent **la pudeur, la crainte de la stigmatisation** liée au fait de percevoir une aide ou quant aux effets de ladite aide. À titre d'exemple, l'une des principales raisons pour ne pas demander l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est la peur que la prestation soit récupérée sur la succession.

Un sujet pris très au sérieux par les pouvoirs publics

Le non-recours a évidemment un impact sur la personne mais entraîne des répercussions sur l'ensemble de la société. C'est le cas du non-recours aux soins : il se traduit invariablement par une dégradation de l'état de santé qui reviendra, *in fine*, plus cher à la collectivité. De la même manière, le non-usage des dispositifs d'aide au retour à l'emploi est synonyme de paupérisation accrue et de perte économique. C'est pourquoi la puissance publique s'efforce de réduire le niveau du non-recours. La réforme du RSA en est un exemple, comme la création des Maisons France Services. Ces structures mises en place en 2022 regroupent dans un même lieu, les principaux services de l'Etat dispensant des aides sociales : la CPAM, la CNAF, Pôle Emploi, l'assurance retraite ou encore la CAF. Les 2055 maisons ouvertes ont d'abord été implantées dans les territoires sous-dotés en service public et devraient, à terme, être à moins de 30km en voiture de chaque Français. Une grande place a également été donnée aux initiatives de chacun des acteurs. Ainsi depuis 2014, la CNAF a créé les rendez-vous des droits, sous la forme d'un entretien personnalisé avec un conseiller pour recenser tous les droits y compris hors CAF auxquels peut prétendre la personne. Le premier bilan en janvier 2020 fait apparaître une augmentation jusqu'à 8,4 points de recours. Pour faciliter plus encore l'accès aux aides,

l'État a investi dans la digitalisation avec le site mesdroitssociaux.gouv.fr. Les 30 principales aides destinées aux ménages y sont décrites de façon claire et précise et un simulateur gratuit permet immédiatement de connaître ces droits à l'une ou l'autre de ces prestations. A la Une du site ? L'indemnité inflation et un dispositif pour la demander en trois clics.

Mes-Allocs.fr : une solution innovante face aux non-recours

Pour tenter d'enrayer le problème, Joseph Terzikhan a créé mes-allocs.fr, une plateforme digitale destinée aux particuliers. Elle permet de calculer gratuitement les aides auxquelles la personne est éligible et propose un accompagnement par un expert pour toutes les démarches

administratives. L'outil liste toutes les prestations auxquelles le particulier peut prétendre. Aides de la CAF, de la région, du département, et même de la ville : près de 2000 aides sont référencées et actualisées chaque jour par l'équipe de

Mes-Allocs.fr. Quant à l'accompagnement par un interlocuteur dédié proposé par le site, il permet de dépasser la peur et d'éviter la stigmatisation tout en facilitant les démarches administratives. Le coach peut également agir comme un conseiller financier afin de permettre aux personnes d'optimiser leur pouvoir d'achat. Un simulateur d'aides financières et sociales totalement gratuit complète le dispositif. Le tout est accessible par une simple souscription en ligne sur www.Mes-Allocs.fr. ■

Une personne sur trois passe à côté de ses aides en France, chaque année



LE MOT DE CHRISTIAN CARREGA DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PRÉFON

Parce que les agents publics peuvent également méconnaître les aides auxquelles ils ont droit. Préfon Distribution vient de nouer un partenariat avec Mes-Allocs.fr sous la forme d'une aide à la mise en place du service. Les affiliés Préfon bénéficient de 50% sur les frais d'inscription, soit 15 € de remise immédiate.

Un expert dédié les accompagne pour simuler les aides possibles.

Rendez-vous sur : <https://www.prefon.fr/mes-services/mesallocs.html>

3 QUESTIONS À JOSEPH TERZIKHAN FONDATEUR DE MES-ALLOCS.FR

Comment vous est venue l'idée de ce site ?

Je savais déjà que le non-recours au droit existait depuis plusieurs années et j'ai vu un de mes proches arrivant de l'étranger, parlant parfaitement français, qui galérait pour faire ses demandes d'aides. Je me suis demandé pourquoi il n'y avait pas une plateforme qui accompagne les gens plutôt que de les laisser livrés à eux-mêmes et j'ai créé Mes-Allocs.fr.

Quels sont les avantages de cette plateforme digitale ?

Dans la plateforme il y a une partie information puisque c'est la première cause de non-recours avec l'ignorance des droits

et ou de légitimité au droit. Nous avons beaucoup de contenu précis comme par exemple : est-il possible de cumuler allocation adulte handicapé et retraite ? Nous avons également développé un simulateur gratuit qui est le plus complet existant en France avec 2000 aides aussi bien nationales que locales. Il inclut des aides comme celles pour passer le permis de conduire ou acheter un vélo électrique.

Est-ce que la plateforme facilite aussi les démarches ?

Dans la plateforme il y a une partie consacrée à l'accompagnement aux démarches avec un conseiller qui est formé en interne. Il est dédié à la personne

pour qu'elle puisse connaître tous ses droits et les faire valoir facilement. L'utilisateur type de Mes-Allocs.fr, c'est une personne seule entre 25 et 45 ans qui est actif et qui a des revenus nets aux alentours de 1500€ par mois. C'est typiquement l'oublié des aides sociales parce qu'il n'est pas en difficulté mais qui pourrait pleinement bénéficier des aides. **Notre idée est de mettre la technologie au service de l'humain**, et que ces utilisateurs sachent qu'ils auront toujours quelqu'un joignable à tout moment **pour les renseigner et accompagner dans leurs démarches.**



PRÉFON SUR TOUS LES FRONTS

Dans sa volonté de transparence et de conseil, Préfon peaufine l'univers de sa communication digitale pour toujours mieux informer et accompagner ses clients. Avec une exigence continue de clarté, de visibilité et d'accessibilité.



Préfon . TV

Les équipes de Préfon, emmenées par le Président de l'Association étaient présentes à Lyon pour répondre aux questions des affiliés et présenter les solutions d'épargne pour combiner Performance, Sécurité et Investissement responsable.

Pour compléter son offre historique en matière de retraite supplémentaire : le PER Préfon-Retraite, Préfon Distribution

a créé Préfon-Vie Responsable en 2018, un contrat d'assurance-vie 100% responsable. Ce contrat est régulièrement récompensé par la presse spécialisée comme la meilleure solution pour investir responsable (Le Particulier, TSMF).

Laurent Girard, directeur associé de Deeple Consulting explique comment il accompagne Préfon pour s'assurer que la promesse de combiner performance et sens à son épargne est respectée.

Visualiser l'émission :
<https://qrco.de/bdJLPj> ■

“
Depuis plus de 10 ans, Préfon s'affirme comme un acteur institutionnel majeur en matière d'Investissement Socialement Responsable

PHILIPPE SEBAG
 PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION PRÉFON

PRÉFON VA PROCHAINEMENT PROPOSER DE L'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIVE AUX ENTREPRISES PARAPUBLIQUES

Après plusieurs mois de réflexions et d'études de marché, Préfon va se lancer prochainement dans l'épargne retraite collective. Elle proposera ainsi dès cet automne une offre d'épargne retraite obligatoire à l'ensemble des entreprises évoluant dans le secteur parapublic.

Au-delà d'une volonté de simplifier le paysage de l'épargne retraite supplémentaire, le lancement en 2019 du PER a traduit le souhait des pouvoirs publics d'encourager la préparation de la retraite au sein des entreprises moyennant une participation financière de l'employeur. On peut penser qu'elle sera également à l'œuvre dans la Fonction publique dans un avenir proche.



C'est dans ce contexte que s'est inscrite la réflexion de Préfon et sa décision de se lancer dans l'épargne retraite collective et d'élargir ainsi ses activités. Parmi les solutions aujourd'hui proposées sur le marché, son choix s'est porté sur le PER Obligatoire, « car il est véritablement dédié à la retraite dans la mesure où il prévoit une participation obligatoire de l'employeur » souligne Pierre Galland, directeur retraite collective. Une solution intéressante pour

les employeurs, après négociation avec les partenaires sociaux, pour renforcer l'attractivité de leurs entreprises tout en bénéficiant d'avantages fiscaux intéressants. L'offre élaborée par Préfon sera proposée dans un premier temps aux entreprises du secteur parapublic ainsi qu'à celles exerçant une mission de service public. Une offre pas comme les autres, « nous l'avons conçue en nous appuyant sur notre ADN notamment en matière d'ISR », précise Pierre Galland, « elle répond ainsi à la demande RSE forte des entreprises parapubliques que nous visons. »

Pour se singulariser sur ce marché concurrentiel, Préfon mise sur l'information et la pédagogie « indispensable car les décideurs connaissent mal les subtilités de ce dispositif » avec un site et des outils dédiés ■

HAND À TOUT ÂGE

Justine Breitenstein, étudiante et handballeuse professionnelle, revient sur son parcours atypique et son engagement à nos côtés. Depuis février 2022, cette sportive de haut niveau est responsable du projet « Hand à tout âge ». Sa mission : organiser le premier tournoi de handball à destination des 50 ans et plus, en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024. Porté par l'opération Rêves de Seniors de la Silver Alliance et soutenu par Préfon, partenaire officiel des équipes de France de handball et Virage Viager, le projet « Hand à tout âge » vise à encourager la pratique du sport pour tous et à changer le regard que porte la société sur les seniors.

Pourquoi avez-vous décidé de vous engager dans le projet « Hand à tout âge » ?

Lorsque mon coach m'a présenté l'offre de stage de la Silver Alliance et de Préfon, j'ai tout de suite été séduite par ce projet qui encourage la pratique du handball pour tous. Ma mission consiste à monter le premier tournoi de handball senior, qui

sera organisé le 22 octobre prochain à la Maison du handball à Créteil (94). En parallèle, je suis régulièrement en contact avec des joueurs amateurs, âgés de 50 ans et plus, qui viennent de toute la France, pour participer au tournoi. Ce sont le plus souvent des licenciés bénévoles qui s'investissent beaucoup dans leur club ou leur association sportive, mais il est vrai, qu'à l'heure actuelle, ils ne peuvent pas profiter pleinement des joies qu'offre le handball, car aucun projet ne leur est vraiment consacré. Alors c'est pour moi un beau challenge et un honneur que de réussir à les valoriser, à les mettre sur le devant de la scène. À travers ce projet, il est important de rappeler à tout le monde que le sport n'a pas d'âge. C'est tout cela qui m'a convaincue de m'engager dans le projet « Hand à tout âge ».

Retrouvez l'intégralité de l'entretien avec Justine sur le site www.prefon.asso.fr rubrique Nos Actualités ■



NOTRE PARI ? VOUS ÉCLAIRER EN 10 MINUTES !

Découvrez les vidéos Préfon « 10 minutes pour comprendre ». Un format vidéo court et pédagogique pour décrypter et donner des clefs de compréhension pour appréhender au mieux la retraite de la Fonction publique. Comment la préparer et anticiper ce moment de vie qui représente tout de même un tiers de notre vie ? À 5 ans, 10 ans ou 15 ans de l'échéance ? Que l'on soit militaire, élu, haut fonctionnaire, agent de la Fonction publique territoriale ? Des réponses claires et précises... le tout en dix minutes chrono ■

<https://vu.fr/YDnD>



SCANNEZ-MOI
POUR ACCÉDER
AUX VIDÉOS !

VERSEMENT
EXCEPTIONNEL
EN LIGNE !

VERSEMENT EN LIGNE

Il est désormais possible d'effectuer en ligne sur son espace client www.monespace.prefon.fr un versement exceptionnel ou rachat d'années sans être obligé de nous adresser un chèque bancaire. Il suffit de vous munir d'un RIB et d'une pièce d'identité qui seront à télécharger. Cliquer sur le bouton « effectuer un versement libre » ■

Effectuer un
versement libre



SIMPLIFIER SON ÉPARGNE RETRAITE EN LA REGROUPANT DANS UN PER

Il est possible de transférer l'encours de ses « anciens » contrats de retraite dans le « nouveau » Plan d'Épargne Retraite. Un regroupement qui offre plusieurs avantages.

L'un des objectifs du plan d'épargne retraite (PER) est de simplifier l'épargne retraite. Avant la création du PER par la loi Pacte en 2019, l'offre de placements dédiés à la préparation de la retraite était éparpillée entre une multitude de produits - dont certains réservés à une catégorie d'actifs -. C'était le cas du contrat de retraite Madelin conçu pour les travailleurs non-salariés (artisans, commerçants, chefs d'entreprise, profession libérale) ou du plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco) et du plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE), accessibles aux salariés de certaines entreprises ou bien encore pour les contrats dédiés aux fonctionnaires et agents publics (Préfon, CRH, Corem) et aux particuliers (PERP). Le PER est donc, avec ses compartiments, un produit « universel ». Le PER est, en effet, une enveloppe composée d'un compartiment individuel (équivalent aux produits pour les individus), d'un compartiment collectif facultatif (équivalent au Perco dans le cadre de l'épargne salariale en entreprise) et d'un compartiment collectif obligatoire (équivalent au PERE dans le cadre de l'épargne retraite alimenté par l'entreprise).

Un seul contrat tout au long de la carrière

Le souscripteur d'un PER peut ainsi continuer à alimenter son plan même s'il change de statut professionnel ou d'entreprise. Les titulaires de produits individuels d'épargne retraite précédents, tels que le contrat de retraite Madelin, mais aussi le plan d'épargne retraite populaire (Perp) ou le complément de retraite mutualiste (Corem), ou le complément de retraite des hospitaliers (CRH) ont donc tout intérêt à transférer l'encours (le cumul des versements, majoré des gains) de leur contrat dans un PER pour profiter de cette souplesse. C'est par exemple ce qu'il est possible de faire vers son contrat Préfon-Retraite qui est devenu un PER depuis le 1^{er} décembre 2019.

Les frais prélevés à l'occasion de ces transferts ne peuvent excéder 5% de l'encours si le premier contrat a été ouvert depuis moins de cinq ans, et sont nuls s'il a été souscrit depuis cinq ans et plus. La transformation d'un Perco ou d'un PERE en PER ne peut, elle, être opérée que par l'entreprise (avec l'accord des représentants du personnel). Un salarié peut ainsi regrouper les encours de ses anciens Perp, Perco et PERE dans un seul et unique PER.

Un seul contrat permet également de suivre avec plus de simplicité le montant de ses versements dans le cadre du Plafond d'épargne retraite

Profiter de la souplesse du PER

Si l'on détient un ou plusieurs anciens contrats (Madelin ou PERP par exemple), autant les transférer vers un PER pour profiter des nouvelles options de sorties (en cas de coup dur, mais aussi pour acquérir sa résidence principale). Un seul contrat permet également de suivre avec plus de simplicité le montant de ses versements dans le cadre du plafond d'épargne retraite. Dernier avantage, la possibilité de cotiser dans le compartiment C1bis qui ne donne pas lieu à une réduction d'impôt mais offre une fiscalité allégée à la sortie. Cela peut être utile si l'on souhaite cotiser au-delà du plafond d'épargne retraite ou si l'on n'est plus imposé.

Faciliter la gestion de ses droits avant la liquidation

Regrouper ses anciens contrats vers son PER Préfon-Retraite (ou un autre) permet de n'avoir qu'une seule fois la démarche de liquidation à réaliser et de ne recevoir qu'une seule prestation, qu'elle soit en rente, en capital ou en combinant les deux. Il peut avoir été judicieux pour une diversification de son épargne d'avoir cotisé dans plusieurs

produits et de vouloir regrouper ses droits vers un seul PER afin de liquider en une fois. Le choix est alors de le faire vers celui qui offre la meilleure sécurité.

Plus de sécurité

Préfon-Retraite ayant été transformé en PER le 1^{er} décembre 2019, les détenteurs de ce contrat ont tout particulièrement intérêt à y regrouper leurs autres contrats de retraite dès lors qu'ils souhaitent la sécurité. Rappelons qu'il s'agit d'un contrat en points (les versements sont transformés en points) et que pour chaque euro versé, le montant de la rente calculée à 60 ans est connu. La valeur de service ne pouvant baisser (cf. article L441-2 du Code des Assurances). La valeur de transfert (le montant du capital) ne peut que progresser (cf. article 8.2 de la notice d'information et article D441-22-B du Code des Assurances). Il est en effet, essentiel de se garantir contre le risque d'une baisse des rentes. Cette baisse des rentes qui a touché d'anciens contrats d'autres organismes n'est pas possible dans le cadre du régime Préfon-Retraite.

Une opportunité à saisir avant le 31/12/2022

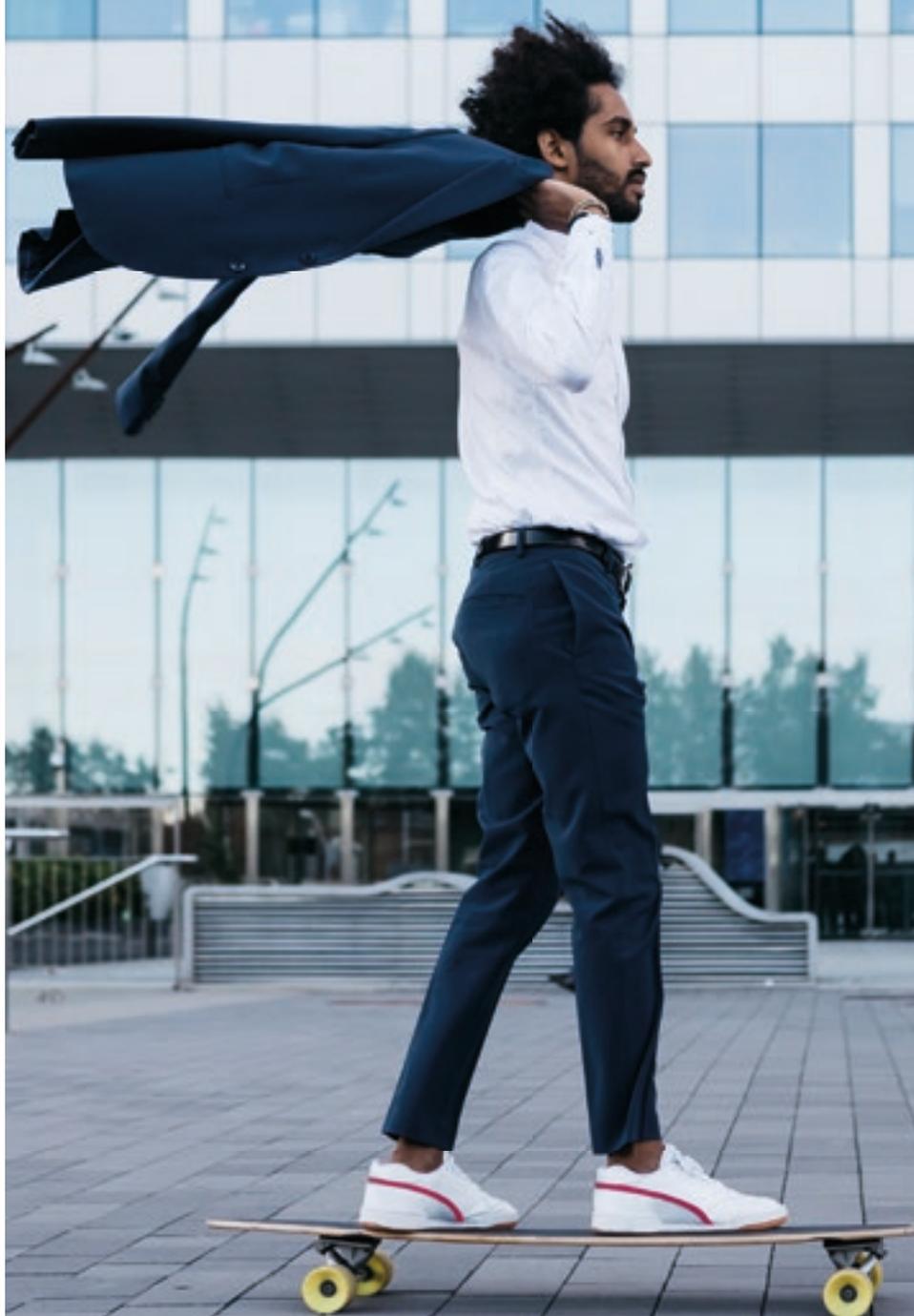
Le PER n'accueille pas seulement l'encours des autres contrats d'épargne retraite. Les souscripteurs d'une assurance vie ont la possibilité de transférer partiellement ou totalement l'encours de leur contrat dans un PER. Ils bénéficient alors d'un abattement sur les gains issus du rachat total ou partiel de 9.200 euros pour un célibataire ou de 18.400 euros pour un couple marié ou pacsé. Les sommes rachetées, puis reversées dans le PER, sont considérées comme des versements volontaires et peuvent, à ce titre, être déduites du revenu imposable. **Pour bénéficier de ce double avantage fiscal, l'épargnant doit respecter trois conditions : avoir ouvert son assurance vie depuis plus de huit ans, avoir moins de 57 ans et réaliser le transfert au plus tard le 31 décembre 2022 ■**



**Assurons
un monde
plus ouvert**

**Notre mission est de protéger
dans la durée les personnes
et tout ce qui compte pour elles.**

**Avec nos partenaires, nous réinventons
les solutions de protection adaptées à chacun
pour accompagner tous les parcours.**



Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique



Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction publique
12 bis rue de Courcelles - 75008 Paris
www.prefon.asso.fr

